



Recueil des mémoires

Consultation publique **Plan d'action du Plan directeur du quartier de Sillery**

Décembre 2010

Liste des mémoires et documents

Document remis par la Société d'histoire de Sillery

Document remis par M. Jérôme Lapierre

Document remis par M^{me} Geneviève Rompré

Document remis par M^{me} Nancy Gilbert

Document remis par M. Jean Bousquet

Mémoire du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

CONTEXTE

Comme suite à une demande de la Ville de Sillery, c'est par un arrêté en conseil que le gouvernement du Québec a créé le 5 février 1964 l'arrondissement historique de Sillery. Son périmètre est formé par la côte à Gignac à l'ouest, le chemin Saint-Louis au nord, l'avenue De Laune à l'est, la falaise et la rive du fleuve Saint-Laurent au sud.

Ce territoire renferme plusieurs bâtiments historiques de même que de grandes propriétés surmontant la falaise du fleuve Saint-Laurent, lesquelles ont appartenu à des barons du bois au XIX^e siècle, et sont passées par la suite entre les mains de communautés religieuses. Outre ces biens culturels, notre arrondissement incorpore des panoramas visuels remarquables se distinguant par la présence de paysages humanisés inspirés du mouvement pittoresque en vogue au XIX^e siècle.

À l'époque, et cela est encore plus vrai aujourd'hui, l'intention du législateur était de conserver non seulement la mémoire des lieux, mais aussi les traces d'occupation physiques du territoire. Il était impératif de protéger les grands domaines menacés par la densification du territoire et leur conversion en lots à bâtir.

Au mois de juillet 1972, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur les biens culturels qui avait pour but de favoriser la sauvegarde et la mise en valeur des éléments les plus représentatifs du patrimoine québécois. Les articles 45 à 50 portaient plus spécifiquement sur les arrondissements historiques, dont le plus percutant pour ce qui nous concerne, l'article 48, s'est révélé au fil des ans un outil de prohibition utile et nécessaire pour protéger notre arrondissement historique.

Nul ne peut, dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site historique classé, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en

tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction sans l'autorisation du ministre.¹

Par cet article, le ministre se dotait d'un droit de regard, que l'on pourrait qualifier de droit de véto, à l'égard de tout projet de construction initié par la Ville de Sillery jusqu'en 2001 et, après les fusions, par la Ville de Québec

PROBLÉMATIQUE

Malgré les mesures gouvernementales mentionnées plus haut pour protéger l'arrondissement historique de Sillery, plusieurs projets de développement résidentiel se sont matérialisés de 1950 à nos jours et sont venus altérer profondément son caractère paysager et bucolique : Parc Lemoyne et Parc Mont Saint-Denis (années 1950), Parc Beauvoir (années 1970) Kilmarnock (années 1980), Boisé des Augustines (1988). Par ailleurs, des développements domiciliaires tels que Le Châtelain (1978), Les Jardins de Coulonge (1973), Samos (1985), le Foyer St-Brigid's (1971), les Résidences Bergerville et de Puisseaux en 1980 ont dégradé au plan architectural, environnemental et paysager la voie historique et naturelle que représente le chemin Saint-Louis, qui est aussi le début du chemin du Roy.

Une étude réalisée au nom de la *Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery*² démontre, à l'aide du registre de la Ville de Québec, une augmentation de 247 % dans le nombre d'unités d'habitation bâties entre 1964 et 2008 dans l'arrondissement historique de Sillery. Ce sont 699 unités (condos, loyers, appartements, résidences unifamiliales) qui se sont ajoutées aux 477 unités déjà existantes en 1964.

L'engouement résidentiel pour l'arrondissement historique de Sillery se poursuit allègrement. Comme cet arrondissement jouit de points de vue et de perspectives remarquables sur le fleuve, il fait l'objet de toutes les convoitises de la part des promoteurs. Le Boisé du Domaine Benmore met de l'avant dans sa publicité « la campagne à la ville », son développeur prévoyant 120 unités supplémentaires de condos de luxe et 25 maisons de ville haut de gamme. La SSQ, Groupe financier immobilier, qui a fait l'acquisition du site de la Fédération des Augustines, se propose de construire des condos de luxe sur ce terrain. Une offre d'achat en vue du lotissement a été déposée pour le magnifique terrain

¹ Loi sur les biens culturels, L.R.Q. c. B-4

² La Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, formée de citoyens en 2005, a pour mandat la préservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery.

patrimonial derrière le collège Jésus-Marie de Sillery, dont le paysage romantique et la vue sur le clocher de l'église de Saint-Michel et le fleuve Saint-Laurent sont d'un panorama visuel remarquable. Enfin, une offre d'achat en vue du lotissement a même été faite pour un terrain dans un cimetière, le cimetière Saint-Patrick, menaçant de destruction un boisé rare, plus que centenaire.

CADRE DE GESTION POUR LES GRANDES PROPRIÉTÉS DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

Au printemps de l'année 2010 le le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) se dotait d'un cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery.

Afin de permettre l'évolution de cet arrondissement sans perdre ce qui compose son identité, le Ministère s'est penché sur les éléments de ce secteur dont la perte pourrait appauvrir le patrimoine collectif québécois. Ces éléments ont ensuite été traduites en six orientations par le Ministère pour encadrer l'évaluation des projets.

L'objectif premier des orientations consiste à préserver les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery tout en lui permettant d'évoluer et de se transformer. Leur respect contribuera également à la mise en valeur des paysages culturels de l'arrondissement historique.

- 1.. Préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement.
2. Respecter le caractère paysager en protégeant les grands espaces.
3. Mettre en valeur la dominance des boisés
- 4.. Conserver les percées visuelles vers le fleuve et la rive sud, depuis le domaine public
5. Respecter la typologie architecturale et les systèmes d'aménagement des grandes propriétés, selon la présence d'édifices conventuels ou de villas.
- 6 .Contrôler le gabarit des nouvelles constructions en fonction de l'impact sur le paysage et sur le milieu de vie.

Les six orientations énoncées constituent pour le Ministère le principal cadre d'analyse concernant les interventions dans le secteur des grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery. Ce cadre de gestion n'exclut cependant ni la pertinence ni la prise en compte d'outils de référence additionnels, tels que le guide *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Sillery*, les énoncés d'importance et les chartes internationales. Il vient plutôt compléter et préciser la vision du Ministère pour un secteur spécifique, celui qui représente le cœur de l'arrondissement historique : les grandes propriétés.

RECOMMANDATIONS

Que la Ville de Québec s'approprie le Cadre de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery.

Que la Ville de Québec, sous l'autorité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, tel que le stipule la loi sur les biens culturels, s'investisse dans la protection de l'arrondissement historique de Sillery et à la mise en valeur de son patrimoine paysager.

Québec, le 16 novembre 2010

Photos qui complètent la proposition « Remplacer l'entrave temporaire qui coupe la rue Gregg en deux durant 168 heures par semaine par une entrave amovible qui ne serait en fonction qu'une douzaine d'heures par semaine à l'heure de pointe de fin de journée » pour l'action 10.6.3.



Plan directeur de quartier : Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Sécurité

Avant même de parler de l'amélioration des stationnements pour les commerces, je suis d'avis **qu'une priorité devrait être accordée à la sécurité routière** dans le secteur. Étant mère de deux jeunes enfants, je suis à même de constater la dangerosité de la circulation piétonne (ou cycliste) dans nos rues. Je suis désolée de constater qu'il y a une dégradation de cette sécurité actuellement. Encore plus désolée de constater que rien n'est fait et qu'aucune action/recommandation à ce sujet n'est prévue au plan d'action pour les prochaines années. Je constate que mon secteur est exclu de ce plan, rien ne nous concerne. Pourtant, le nombre de familles est en constante progression. La situation relative à la sécurité routière est connue: nos rues sont prises pour raccourci par de nombreux travailleurs et parents. **Or, ces secteurs n'ont pas été configurés pour faire face à cette situation.** Quelques actions ont bien été faites dans le haut de St-Yves, ce qui a déplacé le problème notamment vers le sud du chemin St-Louis. Pourquoi les efforts se sont-ils arrêtés là? Vraiment désolant...

Une saine gestion des priorités commande que **des actions concrètes soient incluses au plan d'action** pour assurer la sécurité des citoyens (familles, personnes âgées, etc.) et améliorer la qualité de vie. À titre d'exemples :

- Ajouter des passages pour piétons aux endroits stratégiques;
- Surélever les passages piétons ainsi que les peindre en rouge;
- Réduire la largeur de nos rues;
- Ajouter des trottoirs;
- Si l'ajout de trottoirs n'est pas réalisable pour des raisons techniques, peindre des bandes piétonnes de chaque côté (boulevard Liégeois, avenue et côte du Verger);
- Réaliser des chicanes sur les secteurs les plus à risques.

La situation doit être corrigée dès maintenant. La circulation des piétons et cyclistes pour se rendre dans les parcs, les écoles et les commerces est périlleuse. N'attendez pas que des accidents surviennent pour agir. Comme il n'y a pas de trottoir, les citoyens marchent dans la rue et côtoient de façon immédiate les automobilistes, ce qui constitue un facteur de risque important. Conjugée à la vitesse excessive observée quotidiennement, **la situation est grave. Il faut y remédier.**

Loisirs et vie de quartier

Considérant que le secteur est en renouvellement et qu'il accueille de plus en plus de jeunes familles, il est essentiel que le milieu de vie offre des installations de jeux appropriés (maintient de l'attractivité du secteur par rapport aux secteurs en développement et accroissement de la qualité de vie). Or, l'équipement du parc Falaise actuel pourrait être optimisé. Déjà, le nombre d'enfants fréquentant le parc a grandement augmenté avec la rénovation de l'aire de jeux. On constate que les terrains de tennis sont toujours occupés en période estivale. Je suis d'avis que **l'installation de jeux d'eau au parc Falaise** serait un atout pour le secteur. On ne trouve pas de ces jeux dans le secteur immédiat. L'utilisation de ces jeux est différente de celle d'une piscine. Les enfants, même s'ils ne savent pas nager, peuvent y circuler sous la surveillance des parents, mais de façon plus autonome (pourvu que ce soit bien clôturé). L'espace le permettant, ces jeux d'eau pourraient être déclenchés via des bornes « tactiles » afin d'assurer une utilisation adéquate et respectueuse de la ressource (eau). Ils pourraient être situés soit près du tennis, soit où est la patinoire l'hiver. Bref, il y aurait une meilleure utilisation de l'espace et cela créerait une attraction et une plus grande affluence au parc. Les jeunes de tous âges aiment ces jeux. À titre d'exemple, voici une photo de jeux d'eau intéressants :



Transmis par M^{me} Geneviève Rompré

Idées pour les parcs du secteur Sillery

- Très apprécié que l'on commence à rénover les parcs.

- Avoir un concept «familles et aînées».

- S'assurer que les gens désirant s'y rendre en voiture puissent avoir plus qu'une heure d'utilisation. Par exemple: parc St-Yves, diminution à heure de stationnement pour les rues avoisinantes «pas évident pour une maman avec de jeunes enfants qui font la baignade et oups une heure après vite il faut changer l'auto de place!!!»

Deux solutions proposées:

1) ouvrir la barrière comme en hiver pour le temps de glace donc faire la même chose en été.

2) Les sauveteurs pourraient remettre une vignette d'utilisation de temps pour les utilisateurs du parc (tennis/piscine/ balle, etc.).

-Instaurer l'idée de parrainer un parc, je crois que c'est à Gatineau ou Hull ça se fait. L'idée de base se sont les citoyens, qui ont à coeur leur parc voit à sa bonne vocation. En cas de bris, gens indésirables, etc., ils communiquent avec le service concerné.

- Installer «des plexis glass - présentoir » pouvant accueillir une petite affiche ayant pour but de promouvoir une activité familiale dans le secteur.

- Affiche avec un numéro de téléphone où communiquer en cas de bris (voir exemple).

- Déneigement des sentiers pédestres, assurant une meilleure accessibilité en toute sécurité!

- Entraves (permanente et temporaire) toujours s'assurer d'une accessibilité sécuritaire pour les usagers pédestres et cyclistes été comme hiver.

-S'assurer d'un éclairage adéquat.

Deux petits rêves:

1- Jets d'eau au parc Falaise

2. Agrandir le parc St-Yves, côté Ville et côté de la rue Gregg ayant pour effet à la fois de faire ralentir la circulation automobile et penser à innover dans des activités pour tous les groupes d'âges. Des exemples: pistes de vélo de montagne comme au parc Maria Goretti à Charlesbourg, un circuit de course et/ou vélo autour du parc, ajout de modules intergénérationnels, jardin communautaire, maison des jeunes (au lieu de voir traîner les adolescents dans les parcs à faire des «mauvais coups» encore une fois joindre l'utile à l'agréable, toute autre activité visant à promouvoir la santé et le sentiment d'appartenance au quartier.

Nancy Gilbert,

Citoyenne de St-Yves





Modules de jeux
Amusons-nous !
Recommandés aux 5 - 12 ans
Soyons prudents !

Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine
PARC MUNICIPAL

**Heures de fermeture:
de 23h à 7h**

Prenez note qu'en vertu d'un règlement municipal:

- Il est interdit de se trouver dans le parc aux heures de fermeture;
- Les feux sont interdits;
- La consommation de drogues et d'alcool est interdite;
- Les contenants de verre sont prohibés.

Merci de votre collaboration



Parc municipal
Si vous constatez un bris,
s.v.p. téléphonez au
418-334-1938
Merci !

Document de consultation incluant les commentaires de M. Jean Bousquet

ÉCONOMIE ET HABITAT

Orientation 1 : Développer des noyaux de services de proximité conviviaux proposant une offre commerciale diversifiée

Objectif 1.1 : Consolider le développement des commerces et des services sur les artères suivantes : l'avenue Maguire, le côté nord du chemin Saint-Louis, rue de Bergerville, avenue du Chanoine-Morel et rue Sheppard

Actions	Responsables	Commentaires
1.1.1 Conserver le zonage commercial pour ce secteur	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	<i>Commentaires Ceci pourrait être à contre-sens d'une désignation patrimoniale pour le chemin St-Louis, du moins en ce qui concerne de favoriser le développement commercial du chemin St-Louis côté nord. Il faudrait que cette consolidation ne se fasse pas aveuglément comme trop souvent mais se fasse à intégrant des règles de PIIA (intégration architecturale, gabarits, marges de recul, aspects aménagements paysagers et arboricoles à considérer prioritairement, etc.).</i>

Objectif 1.2 Améliorer le stationnement pour les commerces

Actions	Responsables	Commentaires
1.2.1 Réviser les règles de stationnement dans le secteur commercial de l'avenue Maguire	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	

<i>1.2.2 Évaluer la faisabilité de construire un stationnement public sur l'avenue Maguire (souterrain ou couvert) près de la bibliothèque</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>	
--	--	--

Orientation 2 : Favoriser une offre diversifiée de logements afin de permettre une plus grande mixité sociale

Objectif 2.1 Contrôler la location de chambres dans les résidences et dans les maisons de chambres

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>2.1.1 Développer un guide d'intervention pour les cas de non-conformité dans les résidences où sont offertes des chambres en location</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>	

Objectif 2.2 Favoriser une offre diversifiée de logement

Recommandations du conseil de quartier de Sillery

- *Lors de projets de redéveloppement s'assurer d'offrir une typologie de logements diversifiée pouvant répondre aux besoins de différents groupes dans la population*

Objectif 2.3 Favoriser le maintien des aînés dans le quartier

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>2.3.2 Mettre en œuvre le projet "Ensemble pour le mieux-être des aînés"</i>	<i>Divisions de la culture, loisir et vie communautaire et de la gestion du territoire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>	

Objectif 2.4 Favoriser le maintien des familles dans le quartier

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
2.4.1 Demander à la Commission scolaire des Découvreurs un meilleur accès à ses locaux le soir ou durant l'été	Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	

ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

Orientation 3 : Améliorer et préserver la qualité de l'architecture

Objectif 3.1 Harmoniser l'architecture des constructions neuves avec le bâti existant

Actions	Responsables	Commentaires
3.1.1 Réaliser et mettre en ligne un guide architectural pour les propriétaires des résidences unifamiliales désirant agrandir leurs propriétés	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	<i>De fait, on avait demandé des changements au règlement de zonage (grilles de spécification), ce qui a été rejeté en 2009, dont une hauteur maximale de 9 mètres en zone Ha (habitations unifamiliales) notamment (12 mètres a été suggéré par Mme Loiseau et adopté, un record parmi tous les arrondissements de Québec) et respecter les alignements existants, comme cela est en vigueur dans d'autres arrondissements. Également des mesures de PIIA pour le chemin patrimonial St-Louis. Il est prouvé maintenant que les guides et la sensibilisation ne constituent pas une mesure suffisante pour atteindre les objectifs fixés. Par exemple, le guide des bonnes pratiques lors des projets de construction (fait par Jean Lamontagne) n'est pas suivi par les entrepreneurs, même si il est quelque part sur le site web de la ville depuis 5 ans.</i>

Objectif 3.2 Assurer la pérennité et le bon état des bâtiments d'intérêt patrimonial

Actions	Responsables	Commentaires
---------	--------------	--------------

<p><i>3.2.1 Assurer l'entretien régulier et les rénovations nécessaires aux bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial : Maison Hamel-Bruneau, Maison des Jésuites et Villa Bagatelle</i></p>	<p><i>Service de la gestion des immeubles de la Ville de Québec</i></p>	
---	---	--

Objectif 3.3 Assurer le maintien de la qualité du cadre bâti

Actions	Responsables	Commentaires
3.3.1 Évaluer la possibilité de mettre en ligne le « Guide d'intervention visant la conservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery »	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	<p>Évaluer la possibilité de réaliser des gestes aussi simples veut dire « remettre aux calendes grecques cet objectif » et continuer d'occulter l'existence de l'Arrondissement historique de Sillery.</p> <p>Nous sommes maintenant en 2010 et de mettre en ligne un guide ou des fiches qui existent déjà ne relève pas de la futurologie mais ne prend que quelques heures de travail. Nul besoin de dépenser en études de faisabilité pour réaliser un tel objectif, ce serait gaspiller les deniers publics et ce serait que de noyer le poisson.</p>
3.3.2 Évaluer la possibilité de mettre en ligne les fiches identifiant les caractéristiques historiques et architecturales des propriétés ayant une valeur patrimoniale	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge Service des communications de la Ville de Québec	

Orientation 4 : Améliorer la qualité des aménagements urbains

Objectif 4.1 Valoriser tout le secteur de la côte de Sillery et en faire un lien privilégié avec le littoral et la Promenade Samuel-de-Champlain

Actions	Responsables	Commentaires
4.1.1 Réaliser la réfection de la côte de Sillery, procéder à l'enfouissement des fils et aménager des trottoirs adéquats	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	

<p><i>4.1.2 Évaluer la possibilité de réaliser un lien mécanique à l'usage des cyclistes entre le haut et le bas de l'escarpement</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i></p>	
---	--	--

Recommandation du conseil de quartier de Sillery

- *Développer un concept de mise en valeur et d'aménagement du chemin du Foulon*

Objectif 4.2 Réaménager le boulevard Laurier

Actions	Responsables	Commentaires
<p><i>4.2.1 Réaliser un Programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) pour le Centre majeur d'activités (C.M.A.) et consulter les citoyens avant son adoption</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i></p>	

Recommandations du conseil de quartier de Sillery:

- *Inclure dans le P.P.U. l'aménagement d'une voie cyclable longeant le boulevard Laurier et y prévoir la plantation d'arbres*
- *Préserver la vocation résidentielle de l'îlot Lapointe en graduant la hauteur des bâtiments vers le boulevard Laurier de façon à intégrer harmonieusement la zone résidentielle au sud de l'îlot Lapointe*

Objectif 4.3 Mettre en valeur les attraits touristiques et patrimoniaux

Actions	Responsables	Commentaires
<p><i>4.3. Améliorer la diffusion de l'information concernant l'histoire de l'arrondissement, des bâtiments et des lieux d'intérêt patrimoniaux</i></p>	<p><i>Division Culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-</i></p>	<p><i>Le classement du chemin St-Louis réclamé par le Conseil de quartier depuis près de 2 ans avec trois autres conseils de quartier devrait faire partie des</i></p>

	<i>Rouge</i>	<i>actions ici. Cette action recueille un large appui et aura de multiples impacts positifs, dont l'accès à des subventions de mise en valeur du MCCF.</i>
<i>4.3.2 Soutenir les projets de mise en valeur du patrimoine du quartier (circuits patrimoniaux, dépliants, chroniques dans les journaux, expositions dans les écoles, visites de sites, etc.)</i>	<i>Division Culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge Société d'histoire de Sillery</i>	

Recommandation du conseil de quartier de Sillery

- *Faire reconnaître le Chemin Saint-Louis comme bien patrimonial, historique et naturel*

Objectif 4.4 Améliorer la signalisation touristique et historique

Actions	Responsables	Commentaires
4.4.1 Évaluer la pertinence d'adopter un affichage particulier pour l'arrondissement historique de Sillery	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	<p>Évaluer la pertinence de réaliser ces gestes veut dire « remettre aux calendes grecques cet objectif » et continuer d'occulter l'existence de l'Arrondissement historique de Sillery. Cette pertinence n'a pas à être évaluée, elle l'a déjà été par de multiples études, mémoires, et recommandations émanant du MCCF, du Conseil des Monuments et sites du Québec, du Conseil de quartier de Sillery, la CAHS, toutes ces études et mémoires indiquent l'importance de l'AHS et son potentiel récréo-touristique trop peu connu et signalé. Le manque de signalisation est tellement aigu, comparativement aux arrondissements historiques de Beauport ou de Charlesbourg par exemple. Il est urgent d'améliorer la signalisation de l'AHS car présentement, on peut parcourir le Chemin St-Louis d'un bout à l'autre sans savoir que l'on traverse un des plus grands arrondissements historiques du Québec.</p>
4.4.2 Évaluer la pertinence d'implanter une signalisation indiquant le secteur historique de Sillery aux entrées de celui-ci et sur les grands axes routiers à proximité	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Ministère du Transport	
4.4.3 Compléter le réseau de panneaux et de plaques commémoratives (épigraphes) à caractère historique et patrimonial dans l'ensemble du quartier (noms de rues, de lieux et personnages marquants)	Service de la culture de la Ville de Québec	

Objectif 4.5 Mettre en valeur le paysage fluvial et assurer un accès public au littoral et au promontoire du littoral ouest, dans le respect des résidents du secteur

Actions	Responsables	Commentaires
		Pour 4.5.1. prendre en compte les

<i>4.5.1 Prendre en compte les perspectives visuelles pour l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme pour l'Arrondissement historique</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>	<i>perspectives visuelles et les nombreuses autres valeurs et critères mentionnés au Guide de gestion de l'AHS du MCCF de 2010 qui a force de loi de par la reconnaissance de l'AHS par la loi sur les biens culturels.</i>
--	---	---

Orientation 5 : Encadrer l'intégration architecturale et paysagère des développements résidentiels et commerciaux et préserver les caractéristiques patrimoniales du quartier

Objectif 5.1 Encadrer la reconversion et la mise en valeur des grands ensembles

Actions	Responsables	Commentaires
5.1.1 Adopter un Programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) pour l'arrondissement historique de Sillery	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	

Recommandations du conseil de quartier de Sillery concernant l'adoption d'un P.P.U. pour l'arrondissement historique de Sillery

- *Respecter l'implantation et les aménagements des grandes propriétés comme le recul des cours, la présence des grands parterres paysagers et des allées champêtres, le dégagement entre les bâtiments, l'absence de grands stationnements extérieurs.*
- *Respecter les caractéristiques architecturales lors de rénovation*
- *Réduire l'impact des écarts de gabarits entre bâtiments voisins et respecter la hauteur existante lors d'agrandissement*
- *Conserver un accès public en bordure de la falaise pour l'aménagement d'un sentier pédestre*

Objectif 5.3 Évaluer l'impact d'une augmentation de la densité sur la circulation automobile, sur la desserte des services publics et sur le développement commercial

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
5.3.1 Dans le cadre de l'élaboration des P.P.U. pour le C.M.A. et pour l'arrondissement historique de Sillery, réaliser une étude d'impact sur le quartier de Sillery (circulation, infrastructures)	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	Et aussi étudier les impacts sur la perte possible d'espaces verts et la perte possible de potentiel récréo-touristique

Objectif 5.4 Protéger les paysages d'intérêt

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
5.4.1 idem 4.5.1	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	

Objectif 5.5 Préserver les aspects de la trame urbaine qui ont une valeur patrimoniale (ex: chemin Saint-Louis et les limites historiques des grands domaines)

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
5.5.1 Identifier les endroits propices et mettre en valeur, par des aménagements paysagers, la signalisation identifiant le chemin Saint-Louis comme chemin du Roy	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec C.L.D.	<i>C'est plutôt le classement du chemin St-Louis comme bien patrimonial qui devrait être poursuivi, tel que réclamé par le CQS et trois autres conseils de quartier de l'arrondissement, ce qui notamment permettrait l'accès à des budgets du MCCF pour la mise en valeur et l'amélioration du chemin St-Louis, incluant sa signalisation adéquate, aménagements paysagers, etc.</i>

Recommandation du Conseil de quartier de Sillery

- *Classer le chemin Saint-Louis comme bien patrimonial, historique et naturel*

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

Orientation 6 : Protéger et mettre en valeur les arbres et la forêt urbaine

6.1 Protéger, consolider le couvert végétal et assurer sa régénération

Actions	Responsables	Commentaires
6.1.1 Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables du quartier	Service de l'environnement de la Ville de Québec	Mieux cibler les priorités d'action lors de la distribution d'arbres, de concert avec les comités d'arbre, incluant le remplacement prioritaire des arbres matures ou des arbres d'emprise abattus ou coupés sur terrains publiques, comme le remplacement systématique des arbres sur le terre-plein du Boul. Laurier. La responsabilité est donc également dans la cour de l'Arrondissement.
6.1.3 Poursuivre le programme de distribution d'arbres à la population	Service de l'environnement de la Ville de Québec	

Objectif 6.2 Sensibiliser la population à l'entretien et à la conservation du couvert végétal et des arbres

Actions	Responsables	Commentaires
6.2.1 Analyser des propositions de développement d'outils de promotion et de sensibilisation visant la préservation et la plantation des arbres provenant d'organismes du milieu et supporter leurs actions le cas échéant	Service de l'environnement de la Ville de Québec Service des communications de la Ville de Québec	Il s'agit ici plus de requêtes provenant de comités d'arbre au sujet de mieux éduquer les citoyens de l'arrondissement relativement à la valeur et l'importance de l'entretien préventif de leurs arbres, incluant l'élagage, et que l'Arrondissement poursuive son programme d'entretien préventif des arbres afin d'éviter des bris excessifs lors des tempêtes de verglas ou lors de grands vents. La responsabilité est donc également dans la cour de l'Arrondissement.

Orientation 7 : Maintenir le nombre de parcs et leurs vocations actuelles

Objectif 7.1 Maintenir le nombre de parcs et leur accorder des vocations spécifiques

Actions	Responsables	Commentaires
7.1.1 Maintenir la vocation actuelle des parcs dans la mesure où l'achalandage le justifie	Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	<i>Introduction ici d'un critère subjectif, arbitraire, et non défini, à savoir le niveau d'achalandage et rien sur la mesure de cette variable. Il s'agit ici d'un recul inacceptable, au moment où la Ville de Québec n'a pas assez de parcs et espaces verts, et au moment où l'Arrondissement atteint à peine 2.5% de son territoire en parcs et espaces verts municipaux ou provinciaux, alors que l'objectif de 12% est suivi par maintes autres villes, et que la Ville de Québec s'est fixée une norme de 8% dans son Plan directeur de la foresterie urbaine de 2008. Cet objectif est donc incompatible avec les autres politiques de la Ville de Québec au chapitre des espaces verts. Au contraire, l'Arrondissement devrait promouvoir une politique d'augmentation du nombre de parcs. Cette recommandation est aussi à l'encontre des consultations de 2007, où il n'a été nullement proposé d'assujettir le maintien des parcs dans la mesure où l'achalandage le justifie.</i>

Objectif 7.2 Maintenir la propreté des parcs et s'assurer du bon état du couvert végétal

Actions	Responsables	Commentaires
---------	--------------	--------------

<p><i>7.2.2 Ajouter du mobilier urbain dans les lieux publics (poubelles-bancs)</i></p>	<p><i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></p>	
<p><i>7.2.4 Procéder régulièrement à l'élimination des graffitis</i></p>	<p><i>Division des travaux publics de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></p>	
<p><i>7.2.5 Assurer l'entretien régulier des équipements récréatifs</i></p>	<p><i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></p>	

Objectif 7.3 Aménager de nouveaux lieux naturels : Promenade de la falaise de Sillery

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>7.3.1 Aménager un sentier pédestre le long de la falaise de Sillery entre le Bois de Coulonge et l'avenue Du Parc-Beauvoir</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>	<i>On devrait également poursuivre l'établissement d'un lien physique avec la rue de Laune ou la Côte Gilmour, via un tracé permettant de faire le lien entre le Bois-de-Coulonge et l'extrémité est des Plaines d'Abraham. Ceci a été mentionné notamment lors des audiences publiques sur le plan bleu-blanc-vert.</i>

Orientation 8 : Atténuer le bruit, les odeurs et l'éclairage

Objectif 8.1 Prévoir des mesures de mitigation afin de diminuer le bruit, les odeurs et l'éclairage intensif

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>8.1.1 Évaluer la possibilité d'améliorer la réglementation et le mode de contrôle des équipements extérieurs de climatisation et de ventilation</i>	<i>Service de l'environnement de la Ville de Québec</i>	<i>Le problème des poêles à bois et de leur utilisation intensive par certains sur la qualité de l'air lors des soirs d'inversion thermique ou sans vent avait été mentionné au moins verbalement par deux participants lors de la consultation de 2007 et est un problème connu de la Ville de Québec et de l'Arrondissement. Les enfants atteints d'asthme ne peuvent demeurer à l'extérieur certains soirs d'hiver et ce, dès la tombée de la nuit ou l'arrivée de l'école. Le problème existe dans le quartier de Sillery en plusieurs endroits. C'est un problème de santé publique important dont l'Arrondissement est responsable de par son rôle de fiduciaire du pouvoir de réglementation municipale.</i>
<i>8.1.2 Évaluer la possibilité d'améliorer la réglementation concernant les problématiques liées aux odeurs ou à l'éclairage intensif (Ex. : bâtiments commerciaux)</i>	<i>Service de l'environnement de la Ville de Québec</i>	

GESTION DES DÉPLACEMENTS

Orientation 9 : Assurer une bonne qualité des infrastructures routières, piétonnières et cyclables existantes

Recommandation du conseil de quartier de Sillery

- *Poursuivre l'entretien des voies de circulation existantes*

Orientation 10 : Améliorer la gestion des déplacements

Objectif 10.1 Améliorer la gestion de la circulation piétonnière

Actions	Responsables	Commentaires
10.1.1 Évaluer la possibilité d'aménager un réseau utilitaire et récréatif de voies piétonnières relié aux réseaux de la ville	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	Plusieurs des problèmes mentionnés ici sont bien connus et le fait « d'évaluer la possibilité » constitue encore ici une « remise aux calendes grecques ». Plusieurs de ces problèmes impliquent la sécurité même des piétons et le temps est de passer aux actions, et non remettre encore la résolution de ces problèmes archi-connus. Par exemple, en 10.1.3 et en 10.1.5, des solutions sont attendues depuis 10 ans et le temps n'est plus à évaluer les possibilités.
10.1.2 Évaluer la possibilité d'aménager un trottoir continu au sud du chemin Saint-Louis	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	
10.1.3 Évaluer la possibilité d'aménager une intersection sécuritaire pour les piétons au croisement du chemin Saint-Louis et du boulevard Laurier	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	

<p>10.1.4 <i>Déneiger les sentiers piétonniers afin d'en maximiser leur utilisation en conformité avec la politique de déneigement</i></p>	<p><i>Division des travaux publics de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></p>	
<p>10.1.5 <i>Évaluer la possibilité d'aménager de façon sécuritaire la traverse piétonnière du boulevard Laurier entre le pavillon Ernest-Lemieux et le Petit boulevard Laurier</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i></p>	

Objectif 10.3 Améliorer la gestion de la circulation cyclable

Actions	Responsables	Commentaires
<p>10.3.1 <i>Mettre en œuvre le Plan du réseau cyclable de la Ville pour le quartier</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i></p>	
<p>10.3.2 <i>Retracer la bande cyclable sur le chemin Saint-Louis afin d'en assurer une largeur uniforme</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i> <i>Service des travaux publics de la Ville de Québec</i></p>	

<p><i>10.3.3 Nettoyer régulièrement la bande cyclable sur le chemin Saint-Louis</i></p>	<p><i>Service des travaux publics de la Ville de Québec</i></p>	
---	---	--

Recommandations du conseil de quartier pour la révision du plan du réseau cyclable de la Ville

- *Prolonger le réseau sur Grande Allée*
- *Créer des liens nord-sud via les côtes Ross et de Sillery*
- *Aménager un lien cyclable entre le parc du Bois-de-Coulonge et les Plaines d'Abraham*
- *Privilégier l'aménagement de bandes cyclables protégées et réévaluer la largeur des bandes existantes*

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>10.3.3 S'associer avec les organismes du milieu et sensibiliser les automobilistes à la présence et la sécurité des cyclistes dans le quartier</i>	<i>Conseil de quartier de Sillery Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge Service des communications de la Ville de Québec</i>	<i>Au moins mentionner ici l'objectif d'installer une signalisation adéquate, car personne n'ira consulter les sites web, et les dépliants se retrouveront vite dans les boîtes de recyclage: des argents mal dépensés une autre fois et des vœux pieux. Absence d'une volonté d'action réelle de la part de l'Arrondissement.</i>

Objectif 10.4 Améliorer la fluidité de la circulation sur le chemin Saint-Louis et la côte de Sillery

Recommandation du conseil de quartier de Sillery

- *Négocier avec la Commission des champs de bataille nationaux l'ouverture et l'entretien de la Côte Gilmour à l'année*

Objectif 10.5 Mieux gérer l'utilisation des stationnements sur rue

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>10.5.1 Poursuivre le contrôle du stationnement sur rue</i>	<i>Division Gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>	<i>Gestion abusive et arbitraire : plusieurs citoyens ont fait et continuent de faire des demandes pour que des périodes permettant le stationnement de 120 minutes soient ré-instaurées (elles ont été enlevées sans consultation dans plusieurs secteurs) dans les zones résidentielles sans stationnement, afin de permettre le stationnement temporaire pour les visites. Hors, l'arrondissement demeure sourd et exige aux citoyens de mener eux-mêmes des référendums dans leurs rues avec des taux de participation devant atteindre</i>

		<i>presqu'à 100% alors que la ville a procédé de façon arbitraire pour réduire à néant ces périodes d'accommodation raisonnable de 120 ou 60 minutes. C'est là l'expression d'un manque de respect du citoyen.</i>
--	--	--

Objectif 10.6 Encadrer la circulation de transit dans les quartiers résidentiels

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
<i>10.6.1 Suivre l'évolution des mesures pour dissuader la circulation de transit dans le secteur Saint-Yves</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>	<i>Mettre en place des mesures de suivi périodique (annuel) de l'évolution du trafic à la grandeur du quartier, et non seulement suite à des plaintes répétées de citoyens dans certains secteurs, de façon à être en mode prévention plutôt qu'en mode constatation des problèmes alors qu'ils ont déjà pris des proportions gigantesques.</i>
<i>10.6.2 Évaluer les mesures à mettre en place pour dissuader la circulation de transit sur la rue Marie-Victorin et sur les avenues des Gouverneurs et Charles-Fitzpatrick</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>	

<p>10.6.3 Assurer le respect des limites de vitesse par une présence policière dans le cadre du projet «Je prends le temps de ralentir»</p>	<p>Service de police de la Ville de Québec</p>	
---	--	--

Objectif 10.7 Améliorer la desserte et le confort du transport en commun

Actions	Responsables	Commentaires
<p>10.7.1 Améliorer la desserte nord-sud du quartier, plus spécifiquement vers l'Université Laval et les parcs industriels</p>	<p>R.T.C.</p>	
<p>10.7.2 Évaluer la construction des trottoirs aux arrêts d'autobus les plus achalandés et installer des abribus aux endroits appropriés ex : sur le chemin Saint-Louis en face des Pères Maristes</p>	<p>Service de l'aménagement du Territoire de la Ville de Québec R.T.C.</p>	

Recommandation du conseil de quartier de Sillery

- *Implanter un type d'écolo-bus pour desservir les principaux pôles d'activités de l'arrondissement*

CULTURE, LOISIRS ET VIE DE QUARTIER

Orientation 11 : Diversifier et promouvoir l'offre d'activités de loisirs, de sport et de culture afin de répondre aux besoins des différentes clientèles

Objectif 11.1 Connaître les besoins de la population en matière de sport, de loisirs et de culture

Actions	Responsables	
11.1.1 Actualiser le portrait de la population et de ses besoins en sport, loisir et culture	Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	
11.1.2 Évaluer l'achalandage des équipements récréatifs	Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	

Objectif 11.2 Planifier l'entretien et la réfection ou le renouvellement des équipements sportifs, récréatifs et culturels

Actions	Responsables	Commentaires Beaucoup de subjectivité et d'arbitraire

<p>11.2.1 Assurer le maintien des programmes d'entretien et de mise à niveau des infrastructures aux normes</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	<p>dans la formulation de certaines actions et les évaluations à partir desquelles ces actions découleront, pour 11.2.2 et 11.2.3. Ici, l'Arrondissement est en conflit d'intérêt direct (voir op. cit. « selon les priorités municipales », qu'est-ce que cela veut dire) puisqu'il était dans les objectifs de l'Arrondissement de se défaire du parc Du Buisson lors de la réforme du règlement d'urbanisme en 2009, malgré le tollé populaire de 2008 et malgré les nombreuses remarques à l'effet de bonifier les parcs du district plutôt que de les éliminer, lors de la consultation de 2007 sur le plan de quartier. Il semble ici que l'Arrondissement revient à la charge sous une forme déguisée pour fermer certains parcs ou en retarder l'amélioration, encore ici contre le vœu populaire exprimé lors de la consultation de 2007. Rien de ceci n'a été suggéré lors des consultations de 2007, quant à la fermeture de certains parcs notamment, alors qu'une amélioration à d'autres a été mentionnée lors des consultations, par exemple la plantation d'arbres au parc St-Charles pour en diminuer les effets d'îlots thermiques vécus à l'été 2010 notamment (et plusieurs fois auparavant). L'Arrondissement n'est pas en surplus de parcs, elle est en déficit de parcs et espaces verts protégés ou zonés à cet effet, avec à peine 2.5% de sa superficie consacrée à cette fonction, contrairement aux objectifs de 8% fixés par la Ville (Plan directeur de la foresterie urbaine 2008) et 12% fixés ailleurs dans plusieurs autres villes. L'Arrondissement devrait donc mettre à jour ses politiques et mieux écouter les citoyens dont elle</p>
<p>11.2.2 Évaluer la pertinence de rénover les parcs Du Buisson et Saint-Michel en tenant compte de l'achalandage et des priorités municipales</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	<p>dans la formulation de certaines actions et les évaluations à partir desquelles ces actions découleront, pour 11.2.2 et 11.2.3. Ici, l'Arrondissement est en conflit d'intérêt direct (voir op. cit. « selon les priorités municipales », qu'est-ce que cela veut dire) puisqu'il était dans les objectifs de l'Arrondissement de se défaire du parc Du Buisson lors de la réforme du règlement d'urbanisme en 2009, malgré le tollé populaire de 2008 et malgré les nombreuses remarques à l'effet de bonifier les parcs du district plutôt que de les éliminer, lors de la consultation de 2007 sur le plan de quartier. Il semble ici que l'Arrondissement revient à la charge sous une forme déguisée pour fermer certains parcs ou en retarder l'amélioration, encore ici contre le vœu populaire exprimé lors de la consultation de 2007. Rien de ceci n'a été suggéré lors des consultations de 2007, quant à la fermeture de certains parcs notamment, alors qu'une amélioration à d'autres a été mentionnée lors des consultations, par exemple la plantation d'arbres au parc St-Charles pour en diminuer les effets d'îlots thermiques vécus à l'été 2010 notamment (et plusieurs fois auparavant). L'Arrondissement n'est pas en surplus de parcs, elle est en déficit de parcs et espaces verts protégés ou zonés à cet effet, avec à peine 2.5% de sa superficie consacrée à cette fonction, contrairement aux objectifs de 8% fixés par la Ville (Plan directeur de la foresterie urbaine 2008) et 12% fixés ailleurs dans plusieurs autres villes. L'Arrondissement devrait donc mettre à jour ses politiques et mieux écouter les citoyens dont elle</p>
<p>11.2.3 Évaluer la pertinence de maintenir le chalet au parc Du Buisson en tenant compte de l'achalandage et des priorités municipales</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	<p>dans la formulation de certaines actions et les évaluations à partir desquelles ces actions découleront, pour 11.2.2 et 11.2.3. Ici, l'Arrondissement est en conflit d'intérêt direct (voir op. cit. « selon les priorités municipales », qu'est-ce que cela veut dire) puisqu'il était dans les objectifs de l'Arrondissement de se défaire du parc Du Buisson lors de la réforme du règlement d'urbanisme en 2009, malgré le tollé populaire de 2008 et malgré les nombreuses remarques à l'effet de bonifier les parcs du district plutôt que de les éliminer, lors de la consultation de 2007 sur le plan de quartier. Il semble ici que l'Arrondissement revient à la charge sous une forme déguisée pour fermer certains parcs ou en retarder l'amélioration, encore ici contre le vœu populaire exprimé lors de la consultation de 2007. Rien de ceci n'a été suggéré lors des consultations de 2007, quant à la fermeture de certains parcs notamment, alors qu'une amélioration à d'autres a été mentionnée lors des consultations, par exemple la plantation d'arbres au parc St-Charles pour en diminuer les effets d'îlots thermiques vécus à l'été 2010 notamment (et plusieurs fois auparavant). L'Arrondissement n'est pas en surplus de parcs, elle est en déficit de parcs et espaces verts protégés ou zonés à cet effet, avec à peine 2.5% de sa superficie consacrée à cette fonction, contrairement aux objectifs de 8% fixés par la Ville (Plan directeur de la foresterie urbaine 2008) et 12% fixés ailleurs dans plusieurs autres villes. L'Arrondissement devrait donc mettre à jour ses politiques et mieux écouter les citoyens dont elle</p>

		<i>dépend.</i>
11.2.4 Animer le parc du Bois de Coulonge dans un souci de protection environnementale et le respect du voisinage	Commission de la capitale nationale	

Recommandation du conseil de quartier de Sillery :

- maintenir la vocation du parc du Buisson, rénover le chalet de services et l'entretenir
- maintenir la vocation du parc Saint-Michel et le rénover
- conserver l'aréna Jacques-Côté, le rénover et l'entretenir

Objectif 11.3 Réviser l'offre d'activités en fonction des besoins des usagers

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Commentaires</i>
11.3.1 Bonifier l'offre de services en fonction des besoins exprimés dans l'enquête sur les besoins des citoyens	Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	<i>Il est important de bonifier tout en maintenant le principe que les services soient accessibles au plan financier et en permettant l'accessibilité au plus grand nombre, dont les camps de jour.</i>

<p>11.3.2 Inviter le milieu scolaire à rendre davantage disponibles les plateaux récréatifs, de jour sur semaine</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	
<p>11.3.3 Réévaluer les périodes d'ouverture de la bibliothèque Charles-H.-Blais en tenant compte de l'achalandage et des orientations municipales en la matière</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	
<p>11.3.4 Évaluer la pertinence d'augmenter le nombre d'activités à la bibliothèque Charles-H.-Blais en tenant compte de l'achalandage et des orientations municipales</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	
<p>11.3.5 Améliorer la promotion de l'offre des activités culturelles</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	
<p>11.3.6 Évaluer la pertinence de prolonger la période d'ouverture des piscines en tenant compte de l'achalandage et des orientations municipales</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-</p>	

	<i>Rouge</i>	
--	--------------	--

Orientation 12 : Maintenir les échanges entre les organismes du milieu et la Ville

Objectifs : 12.1 Créer un organisme de loisir

Actions	Responsables	Commentaires
<p>12.1.1 Favoriser la création d'un organisme de loisirs pour le quartier de Sillery</p>	<p>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</p>	<p><i>Commentaires Cet objectif est flou et potentiellement en fausse représentation, puisqu'il n'est pas nécessaire de dupliquer la bureaucratie municipale en créant un organisme OSBL ou autre, simplement pour maintenir les échanges entre les organismes du milieu et la Ville, et en multipliant de par ce fait encore plus les paliers et le dédale bureaucratique. La création de cet organisme ne doit pas non plus se faire au détriment d'un agenda non révélé, qui serait l'abandon progressif des responsabilités de l'Arrondissement au niveau de la gestion des loisirs, et d'un transfert de cette responsabilité sans compensation financière (l'inverse résulterait en une diminution de taxes équivalente à l'abandon de ces responsabilités par la ville, ce qui n'a pas été annoncé par l'administration municipale). Ce virage qui n'aurait fait l'objet d'aucun débat public, ni à l'Arrondissement, ni à la ville, ne peut être forcé ici sous le vocable de la création de cet organisme. Le Conseil de quartier ne peut aveuglément souscrire à un tel objectif sans en connaître les réelles motivations et les coûts pour le citoyen. Il ne faudrait pas, sous cet objectif, que se cache un déplacement de coûts et que les coûts de gestion du nouvel organisme (et ses profits s'ils existent) soient simplement refilés aux utilisateurs via</i></p>

		<p><i>la mise en place d'un tel PPP. Cet objectif n'avait pas été mentionné lors des consultations de 2007, puisqu'il y a toute une différence entre soutenir les organismes du milieu, et leur transférer la gestion des activités de loisirs traditionnellement assumée par la ville ou l'arrondissement. Connaissant les façons de faire de l'Arrondissement et de la nouvelle administration, il est loisible de penser que l'Arrondissement y voit des avantages financiers qui ne seront pas nécessairement profitables pour le contribuable ou le citoyen qui aura à payer de nouveaux frais ou des frais additionnels bien au-delà de l'inflation, pour des services équivalents ou moindres, comme on a pu voir depuis quelques années (surveillance policière quasi inexistante, recyclage abandonné des rebuts de jardins, coûts supplémentaires pour les loisirs, nettoyage saisonnier des puisards éliminé, ramassage des branches rendu peu efficace, multiplication des permis de stationnement, etc.).</i></p>
--	--	--

Objectif 12.3 Soutenir les organismes du milieu

Actions	Responsables	Commentaires
<p><i>12.3.1 Continuer de reconnaître et de soutenir les organismes qui assurent une prise en charge de l'offre de services en matière d'activités physiques, sportives, de plein air et culturelles</i></p>	<p><i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></p>	<p><i>Commentaires Ceci ne doit pas se faire au détriment d'une tarification excessive ne permettant plus l'accès universel. Particulièrement, on doit s'assurer que les camps de jour offerts par la ville (sur ces propres terrains) soient accessibles financièrement à toute la population, que ce soit en PPP (comme on l'a maintenant vu en 2010) ou non, et puisque des</i></p>

<p><i>15.3.2 Permettre les inscriptions en ligne pour les différentes activités de loisirs</i></p>	<p><i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></p>	<p><i>organismes privés comme Kéno offrent déjà sur le territoire du quartier des camps particuliers pour ceux qui sont plus fortunés ou qui voudraient payer plus.</i></p>
--	---	---

Objectif 12.4 Faire circuler l'information

Actions	Responsables	Commentaires
12.4.2 Implanter une colonne Morris pour l'affichage sur l'avenue Maguire	Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec	

Objectif 12.5 Mobiliser le milieu pour résoudre les problèmes identifiés;+ Favoriser une meilleure concertation dans le milieu

Actions	Responsables	Commentaires
12.5.1 Le conseil de quartier invite les organismes du milieu à venir présenter leur plan d'action lors d'une séance publique	Conseil de quartier de Sillery	Le Comité des arbres de Ste-Foy-Sillery devrait présenter ses priorités pour le district, en reprenant ses recommandations traditionnelles sur la présence de parcs et l'AHS, et en y rajoutant certaines préoccupations déjà exprimées quant à l'éducation des citoyens quant à la valeur du patrimoine arboricole, l'entretien régulier des arbres matures, les programmes de plantation d'arbres auprès des citoyens, et les programmes de remplacement d'arbres suite à la mortalité ou aux abattages, sur les emprises municipales ou publiques (terre-plein du Boul. Laurier, Ch. St-Louis, bordures de rues principales, secondaires, etc.) et préservation du cadre champêtre et naturel du Ch. St-Louis, et mesures de PIIA et de zonage à favoriser pour ceci, et demande de classement comme bien patrimonial au MCCF...



Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

*Mémoire du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery
dans le cadre des consultations publiques sur le
Plan d'action du Plan directeur de quartier de Sillery*

*Mémoire déposé
au Conseil de quartier de Sillery*

Le 16 novembre 2010

www.quebecarbres.org

ÉCONOMIE ET HABITAT

Orientation 1 : Développer des noyaux de services de proximité conviviaux proposant une offre commerciale diversifiée

Objectif 1.1 : Consolider le développement des commerces et des services sur les artères suivantes : l'avenue Maguire, rue de Bergerville, avenue du Chanoine-Morel et rue Sheppard

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>1.1.1 Conserver le zonage commercial pour ce secteur</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (ASFSCR)</i>

Objectif 1.2 Améliorer le stationnement pour les commerces

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>1.2.1 Réviser les règles de stationnement dans le secteur commercial de l'avenue Maguire</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>
<i>1.2.2 Évaluer la faisabilité de construire un stationnement public souterrain sur l'avenue Maguire près de la bibliothèque</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>

Orientation 2 : Favoriser une offre diversifiée de logements afin de permettre une plus grande mixité sociale

Objectif 2.1 Contrôler la location de chambres dans les résidences et dans les maisons de chambres

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>2.1.1 Développer un guide d'intervention pour les cas de non-conformité dans les résidences où sont offertes des chambres en location</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>



Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

Objectif 2.2 Favoriser le maintien des aînés dans le quartier

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>2.3.1 Faire connaître le plan d'action du comité "Ensemble pour le mieux-être des aînés" et consulter la population avant de l'appuyer</i>	<i>Divisions de la culture, loisir et vie communautaire et de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>

Objectif 2.3 Favoriser le maintien des familles dans le quartier

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>2.4.1 Demander à la Commission scolaire des Découvreurs un meilleur accès à ses locaux le soir ou durant l'été</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

Orientation 3 : Améliorer et préserver la qualité de l'architecture et de l'aménagement urbain

Objectif 3.1 Harmoniser l'architecture des constructions neuves avec le bâti existant

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>3.1.1 Chercher un guide architectural pour les propriétaires des résidences unifamiliales désirant agrandir leurs propriétés et le mettre en ligne</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>
<i>3.1.2 Respecter les marges avant existantes dans les rues déjà bâties et respecter les hauteurs des bâtiments existants pour éviter le manque d'harmonie des nouvelles constructions en milieu déjà bâti et la coupe d'arbres matures de façade de façon inconsidérée</i>	

Objectif 3.2 Assurer la pérennité et le bon état des bâtiments d'intérêt patrimonial

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>3.2.1 Assurer l'entretien régulier et les rénovations nécessaires aux bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial : Maison Hamel-Bruneau, Maison des Jésuites et Villa Bagatelle</i>	<i>Service de la gestion des immeubles de la Ville de Québec</i>

Objectif 3.3 Assurer le maintien de la qualité du cadre bâti

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>3.3.1 Mettre en ligne le «Guide d'intervention visant la conservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery»</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>3.3.2 Mettre en ligne les fiches identifiant les caractéristiques historiques et architecturales des propriétés ayant une valeur patrimoniale</i>	<i>Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR Service des communications de la Ville de Québec</i>

Orientation 4 : Améliorer la qualité des aménagements urbains

Objectif 4.1 Valoriser tout l'Arrondissement historique de Sillery et créer des liens privilégiés avec le littoral et la Promenade Samuel-de-Champlain

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>4.1.1 Rediriger les fonds amassés pour la réfection de la côte de Sillery à la création du Parc des grands domaines.</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>4.1.2 Évaluer la possibilité de créer un trajet écolobus décrit en 4.3.3 qui permettrait de transporter cyclistes et bicyclettes au lieu d'une remontée mécanique</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>

Objectif 4.2 Réaménager le boulevard Laurier

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>4.2.1 Réaliser un Programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) pour le Centre majeur d'activités (C.M.A.) et consulter les citoyens avant son adoption</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>4.2.2 Inclure les éléments suivants dans le PPU :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>- favoriser les usages mixtes résidentiel-commercial,</i> <i>- favoriser la densification par l'enfouissement des stationnements</i> <i>- éviter les édifices à grande emprise sur le sol pour construire plus en hauteur et en retrait des rues pour éviter les effets d'entonnoir de vents</i> <i>- mieux aménager les voies piétonnières en les élargissant et en planifiant une bordure verte arborée entre le boulevard et les voies piétonnières (comme dans toutes grandes villes modernes), afin de favoriser les passages piétonniers en toute sécurité et ainsi, encourager ce mode de transport</i> <i>- améliorer le mobilier urbain également (poubelles, bancs, signalisation, etc.).</i> 	

Objectif 4.3 Mettre en valeur et développer de façon durable les attraits touristiques et patrimoniaux

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<p>4.3.1 Sur le site internet de la Ville de Québec, créer une page WEB sur l'Arrondissement historique de Sillery pour diffuser l'information concernant l'histoire de l'arrondissement et sa richesse patrimoniale, architecturale, paysagère et naturelle.</p>	<p>Division Culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</p>
<p>4.3.2 Soutenir les projets de mise en valeur du patrimoine du quartier (circuits patrimoniaux, dépliants, chroniques dans les journaux, expositions dans les écoles, visites de sites, etc.)</p>	<p>Division Culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</p>
<p>4.3.3 Mettre en valeur et développer de façon durable l'Arrondissement historique de Sillery par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le respect intégral du Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery du MCCCCF 2. la création du Parc des grands domaines par des investissements dans l'acquisition des terrains suivants : boisés nord-est et sud-ouest du cimetière Saint-Patrick, terrains des Pères-augustins de l'Assomption et Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, terrain sud-ouest des Sœurs Jésus-Marie, et portions sud des terrains du Domaine Benmore et de la Fédération des Augustines 3. la création d'un sentier de la falaise reliant les différentes parties du Parc des grands domaines 4. le lancement d'un concours international d'urbanisme et d'aménagement pour mettre en valeur et développer de façon durable l'Arrondissement historique de Sillery. 	
<p>4.3.4 Créer un circuit récréotouristique qui engloberait le parc du Bois-de-Coulonge, la villa Bagatelle, le parc des Grands Domaines de Sillery, l'église Saint-Michel, la promenade Samuel-de-Champlain, l'aquarium de Québec, le chemin Saint-Louis, la villa Hamel-Bruneau et le domaine Cataraqui (Annexe 1) et qui aurait les éléments structurants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès facilité les fins de semaine par des trajets écolobus qui iraient des grands terrains de stationnements libres les fins de semaines et des grands hôtels de Sainte-Foy et du centre-ville aux différents sites naturels et historiques du circuit. - L'accès facilité les fins de semaine par une navette fluviale du port de Québec aux marinas de Sillery et Cap-Rouge. - L'aménagement de charcottes dans la falaise. 	

<ul style="list-style-type: none"> - <i>La mise en valeur des sites par l'installation d'œuvres d'art extérieures, la création de musées d'interprétation de l'histoire des lieux, la mise en place de modules de jeux pour les enfants, l'installation de mobilier urbain permettant aux personnes âgées de se reposer, de kiosques de musique de chambre, le recyclage des bâtisses de l'AHS en technocentres, pépinières d'entreprises, sièges sociaux pour des compagnies et organismes ayant un lien avec l'histoire des lieux (ex. sièges sociaux de compagnies forestières ou de centre de recherche forestiers dans les bâtisses sises sur les domaines des « barons du bois » (Grands Domaines de Sillery).</i> - <i>Le classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale historique et naturelle.</i> 	
--	--

Objectif 4.4 Améliorer la signalisation touristique et historique

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>4.4.1 Adopter un affichage particulier pour l'arrondissement historique de Sillery</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>4.4.2 Implanter une signalisation indiquant le secteur historique de Sillery aux entrées de celui-ci et sur les grands axes routiers à proximité</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Ministère du Transport</i>
<i>4.4.3 Compléter le réseau de panneaux et de plaques commémoratives (épigraphes) à caractère historique et patrimonial dans l'ensemble du quartier (noms de rues, de lieux et personnages marquants)</i>	<i>Service de la culture de la Ville de Québec</i>

Objectif 4.5 Mettre en valeur le paysage fluvial et assurer un accès public au littoral et au promontoire du littoral ouest, dans le respect des résidents du secteur

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>4.5.1 Inventorier et protéger les percées visuelles du et vers le fleuve dans l'ensemble du quartier</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>

Orientation 5 : Encadrer l'intégration architecturale et paysagère des quartiers résidentiels et commerciaux et préserver les caractéristiques patrimoniales du quartier

Objectif 5.1 Encadrer la reconversion et la mise en valeur des grands ensembles

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<p><i>5.1.1 Dans le cadre du Forum universel des cultures, mettre en valeur et développer de façon durable l'Arrondissement historique de Sillery par :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. le respect intégral du Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery du MCCCCF</i> <i>2. la création du Parc des grands domaines par des investissements dans l'acquisition des terrains suivants : boisés nord-est et sud-ouest du cimetière Saint-Patrick, terrains des Pères-augustins de l'Assomption et Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, terrain sud-ouest des Sœurs Jésus-Marie, et portions sud des terrains du Domaine Benmore et de la Fédération des Augustines</i> <i>3. la création d'un sentier de la falaise reliant les différentes parties du Parc des grands domaines</i> <i>4. le lancement d'un concours international d'urbanisme et d'aménagement pour mettre en valeur et développer de façon durable l'Arrondissement historique de Sillery.</i> 	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i></p>
<p><i>5.1.2 Créer un circuit récréotouristique qui engloberait le parc du Bois-de-Coulonge, la villa Bagatelle, le parc des Grands Domaines de Sillery, l'église Saint-Michel, la promenade Samuel-de-Champlain, l'aquarium de Québec, le chemin Saint-Louis, la villa Hamel-Bruneau et le domaine Catarqui (Annexe 1) et qui aurait les éléments structurants suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- L'accès facilité les fins de semaine par des trajets écolobus qui iraient des grands terrains de stationnements libres les fins de semaines et des grands hôtels de Sainte-Foy et du centre-ville aux différents sites naturels et historiques du circuit.</i> <i>- L'accès facilité les fins de semaine par une navette fluviale du port de Québec aux marinas de Sillery et Cap-Rouge.</i> <i>- L'aménagement de charcottes dans la falaise.</i> <i>- La mise en valeur des sites par l'installation d'œuvres d'art extérieures, la création de musées d'interprétation de l'histoire des lieux, la mise en place de modules de jeux pour les enfants, l'installation de mobilier urbain permettant aux personnes âgées de se reposer, de kiosques</i> 	

<p><i>de musique de chambre, le recyclage des bâtisses de l'AHS en technocentres, pépinières d'entreprises, sièges sociaux pour des compagnies et organismes ayant un lien avec l'histoire des lieux (ex. sièges sociaux de compagnies forestières ou de centre de recherche forestiers dans les bâtisses sises sur les domaines des « barons du bois » (Grands Domaines de Sillery).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale historique et naturelle.</i> 	
---	--

Objectif 5.2 Évaluer l'impact d'une augmentation de la densité sur la circulation automobile, sur la desserte des services publics et sur le développement commercial

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<p><i>5.2.1 Dans le cadre de l'élaboration d'un circuit récréotouristique, réaliser une étude d'impact sur le quartier de Sillery (circulation, infrastructures)</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i></p>

Objectif 5.4 Protéger les paysages d'intérêt

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<p><i>5.3.1 Inventorier et protéger les percées visuelles du et vers le fleuve dans l'ensemble du quartier</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i> <i>Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i></p>

Objectif 5.5 Préserver les aspects de la trame urbaine qui ont une valeur patrimoniale (ex: chemin Saint-Louis et les limites historiques des grands domaines)

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<p><i>5.5.1 Identifier les endroits propices et mettre en valeur, par des aménagements paysagers, la signalisation identifiant le chemin Saint-Louis comme chemin du Roy</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i> <i>C.L.D.</i></p>



Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

<p>5.5.2 <i>Classer le chemin Saint-Louis comme un bien historique patrimonial et naturel</i></p>	
---	--

Objectif 5.6 Préserver l'harmonie du cadre bâti

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<p>5.6.1. <i>Respecter les marges avant existantes dans les rues déjà bâties et respecter les hauteurs des bâtiments existants pour éviter le manque d'harmonie des nouvelles constructions en milieu déjà bâti et la coupe d'arbres matures de façade de façon inconsidérée</i></p>	

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

Orientation 6 : Protéger adéquatement et mettre en valeur les arbres et la forêt urbaine

6.1 Protéger, consolider le couvert végétal et assurer sa régénération

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
6.1.1 Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables du quartier et élaborer une réglementation les protégeant adéquatement	Service de l'environnement de la Ville de Québec
6.1.2 Poursuivre le programme de distribution d'arbres à la population et voir à remplacer les arbres abattus sur les terrains municipaux (emprises de rues, terre-plein du boulevard Laurier, parcs, etc.)	Service de l'environnement de la Ville de Québec
<p>6.1.3 Modifier la réglementation existante concernant l'abattage d'arbres en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la transformant en une politique de conservation des arbres - en instaurant des amendes dissuasives qui, pour les personnes morales, sont proportionnelles aux coûts du projet de construction ou d'aménagement - en instaurant une obligation de restauration des lieux - en instaurant des amendes qui tiennent compte du caractère ancestral, patrimonial ou remarquable de l'arbre abattu illégalement - en n'autorisant l'abattage d'arbres ancestraux, patrimoniaux ou remarquables que pour des seuls motifs de sécurité - en s'inspirant des recommandations faites dans le Rapport sur la consultation publique 2008 de la Commission consultative sur l'économie et l'environnement - en insérant la possibilité de retrait définitif du permis de construction dans les cas d'abus graves 	
6.1.4 Adopter l'objectif d'au moins de 8% de milieux naturels protégés sur le territoire du quartier	
6.1.5 Adopter l'objectif d'au moins 30% de couverture arborée sur le territoire du quartier	

Objectif 6.2 Sensibiliser la population à l'entretien et à la conservation du couvert végétal et des arbres

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>6.2.1 Analyser des propositions de développement d'outils de promotion et de sensibilisation visant la préservation et la plantation des arbres provenant d'organismes du milieu et supporter leurs actions le cas échéant</i>	<i>Service de l'environnement de la Ville de Québec Service des communications de la Ville de Québec</i>

Orientation 7 : Maintenir le nombre de parcs et leurs vocations actuelles

Objectif 7.1 Maintenir le nombre de parcs et leur accorder des vocations spécifiques

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>7.1.1 Maintenir la vocation actuelle des parcs</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i>

Objectif 7.2 Maintenir la propreté des parcs et s'assurer du bon état du couvert végétal

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>7.2.1 Ajouter du mobilier urbain dans les lieux publics (poubelles-bancs)</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>7.2.2 Procéder régulièrement à l'élimination des graffitis</i>	<i>Division des travaux publics de l'ASFSCR</i>
<i>7.2.3 Assurer l'entretien régulier des équipements récréatifs</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

Objectif 7.3 Aménager de nouveaux lieux naturels : Parc des grands domaines de Sillery relié par la promenade de la falaise du fleuve

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>7.3.1 Aménager un sentier pédestre le long de la falaise entre la côte Gilmour et l'avenue Du Parc-Beauvoir tel qu'indiqué au Plan Vert-Bleu-Blanc de 2010 de la Ville de Québec</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>7.3.2 Dans le cadre du Forum universel des cultures, créer le Parc des grands domaines par des investissements dans l'acquisition des terrains suivants : boisés nord-est et sud-ouest du cimetière Saint-Patrick, terrains des Pères-augustins de l'Assomption et Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, terrain sud-ouest des Sœurs Jésus-Marie, et portions sud des terrains du Domaine Benmore et de la Fédération des Augustines</i>	

Orientation 8 : Atténuer le bruit, les odeurs et l'éclairage

Objectif 8.1 Prévoir des mesures de mitigation afin de diminuer le bruit, les odeurs et l'éclairage intensif

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>8.1.1 Améliorer la réglementation et le mode de contrôle des équipements extérieurs de climatisation et de ventilation</i>	<i>Service de l'environnement de la Ville de Québec</i>
<i>8.1.2 Améliorer la réglementation concernant les problématiques liées aux odeurs, à l'émission de polluants atmosphériques ou à l'éclairage intensif (Ex. : bâtiments commerciaux)</i>	<i>Service de l'environnement de la Ville de Québec</i>

GESTION DES DÉPLACEMENTS

Orientation 9 : Assurer une bonne qualité des infrastructures routières, piétonnières et cyclables existantes

Orientation 10 : Améliorer la gestion des déplacements

Objectif 10.1 Améliorer la gestion de la circulation piétonnière

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>10.1.1 Aménager un réseau utilitaire et récréatif de voies piétonnières relié aux réseaux de la ville, notamment par la création du circuit récréotouristique décrit en 5.1.2</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>10.1.2 Évaluer la possibilité d'aménager un trottoir continu au sud du chemin Saint-Louis</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>10.1.3 Évaluer la possibilité d'aménager une intersection sécuritaire pour les piétons au croisement du chemin Saint-Louis et du boulevard Laurier</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>10.1.4 Déneiger les sentiers piétonniers afin d'en maximiser leur utilisation en conformité avec la politique de déneigement</i>	<i>Division des travaux publics de l'ASFSCR</i>
<i>10.1.5 Évaluer la possibilité d'aménager de façon sécuritaire la traverse piétonnière du boulevard Laurier entre le pavillon Ernest-Lemieux et le Petit boulevard Laurier</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>

Objectif 10.3 Améliorer la gestion de la circulation cyclable

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>10.3.1 Mettre en œuvre le Plan du réseau cyclable de la Ville pour le quartier</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>
<i>10.3.2 Retracer la bande cyclable sur le chemin Saint-Louis afin d'en assurer une largeur uniforme, sécuriser la piste cyclable par des bornes et prolonger la piste cyclable jusqu'au centre-ville par une piste cyclable sur Grande-Allée ou René-Lévesque.</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Service des travaux publics de la Ville de Québec</i>

<i>10.3.3 Nettoyer régulièrement la bande cyclable sur le chemin Saint-Louis</i>	<i>Service des travaux publics de la Ville de Québec</i>
<i>10.3.4 S'associer avec les organismes du milieu et sensibiliser les automobilistes à la présence et la sécurité des cyclistes dans le quartier</i>	<i>Conseil de quartier de Sillery ASFSCR Service des communications de la Ville de Québec</i>

Objectif 10.5 Mieux gérer l'utilisation des stationnements sur rue

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>10.5.1 Poursuivre le contrôle du stationnement sur rue</i>	<i>Division Gestion du territoire de l'ASFSCR</i>

Objectif 10.6 Encadrer la circulation de transit dans les quartiers résidentiels

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>10.6.1 Suivre l'évolution des mesures pour dissuader la circulation de transit dans le secteur Saint-Yves</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>
<i>10.6.2 Évaluer les mesures à mettre en place pour dissuader la circulation de transit sur la rue Marie-Victorin et sur les avenues des Gouverneurs et Charles-Fitzpatrick</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec Division de la gestion du territoire de l'ASFSCR</i>
<i>10.6.3 Assurer le respect des limites de vitesse par une présence policière dans le cadre du projet «Je prends le temps de ralentir»</i>	<i>Service de police de la Ville de Québec</i>

Objectif 10.7 Améliorer la desserte et le confort du transport en commun

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>10.7.1 Améliorer la desserte nord-sud du quartier, plus spécifiquement vers l'Université Laval et les parcs industriels</i>	<i>R.T.C.</i>



Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

<p><i>10.7.2 Évaluer la construction des trottoirs aux arrêts d'autobus les plus achalandés et installer des abribus aux endroits appropriés ex : sur le chemin Saint-Louis en face des Pères Maristes</i></p>	<p><i>Service de l'aménagement du Territoire de la Ville de Québec R.T.C.</i></p>
<p><i>10.7.3 Accès facilité au réseau récréotouristique par des trajets écolobus qui iraient des grands terrains de stationnements libres les fins de semaines et des grands hôtels de Sainte-Foy et du centre-ville aux différents sites naturels et historiques du circuit.</i></p>	

CULTURE, LOISIRS ET VIE DE QUARTIER

Orientation 11 : Diversifier et promouvoir l'offre d'activités de loisirs, de sport et de culture afin de répondre aux besoins des différentes clientèles

Objectif 11.1 Connaître les besoins de la population en matière de sport, de loisirs et de culture

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>11.1.1 Actualiser le portrait de la population et de ses besoins en sport, loisir et culture</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.1.2 Évaluer l'achalandage des équipements récréatifs</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

Objectif 11.2 Planifier l'entretien et la réfection ou le renouvellement des équipements sportifs, récréatifs et culturels

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>11.2.1 Assurer le maintien des programmes d'entretien et de mise à niveau des infrastructures aux normes</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.2.2 Rénover les parcs Du Buisson et Saint-Michel</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.2.3 Maintenir le chalet au parc Du Buisson</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.2.4 Animer le parc du Bois de Coulonge dans un souci de protection environnementale et le respect du voisinage</i>	<i>Commission de la capitale nationale</i>

Objectif 11.3 Réviser l'offre d'activités en fonction des besoins des usagers

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>11.3.1 Bonifier l'offre de services en fonction des besoins exprimés dans l'enquête sur les besoins des citoyens</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

<i>11.3.2 Inviter le milieu scolaire à rendre davantage disponibles les plateaux récréatifs, de jour sur semaine</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.3.3 Réévaluer les périodes d'ouverture de la bibliothèque Charles-H.-Blais en tenant compte de l'achalandage et des orientations municipales en la matière</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.3.4 Évaluer la pertinence d'augmenter le nombre d'activités à la bibliothèque Charles-H.-Blais en tenant compte de l'achalandage et des orientations municipales</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.3.5 Améliorer la promotion de l'offre des activités culturelles</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>11.3.6 Évaluer la pertinence de prolonger la période d'ouverture des piscines en tenant compte de l'achalandage et des orientations municipales</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

Objectif 11.4 Améliorer l'offre d'activités culturelles et de plein-air

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>11.4.1 Dans le cadre du Forum universel des cultures, créer un circuit récréotouristique à saveur culturelle et patrimoniale qui engloberait le parc du Bois-de-Coulonge, la villa Bagatelle, le parc des Grands Domaines de Sillery, l'église Saint-Michel, la promenade Samuel-de-Champlain, l'aquarium de Québec, le chemin Saint-Louis, la villa Hamel-Bruneau et le domaine Cataract (Annexe 1)</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

Orientation 12 : Maintenir les échanges entre les organismes du milieu et la Ville

Objectifs : 12.1 Maintenir l'offre des loisirs dans les locaux existants

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>12.1.1 Maintenir l'offre des loisirs par l'arrondissement</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

Objectif 12.3 Soutenir les organismes du milieu

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>12.3.1 Continuer de reconnaître et de soutenir les organismes qui assurent une prise en charge de l'offre de services en matière d'activités physiques, sportives, de plein air et culturelles</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>
<i>15.3.2 Permettre les inscriptions en ligne pour les différentes activités de loisirs</i>	<i>Division de la culture, loisir et vie communautaire de l'ASFSCR</i>

Objectif 12.4 Faire circuler l'information

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>12.4.2 Implanter une colonne Morris pour l'affichage sur l'avenue Maguire</i>	<i>Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec</i>

Objectif 12.5 Mobiliser le milieu pour résoudre les problèmes identifiés et favoriser une meilleure concertation dans le milieu

<i>Actions</i>	<i>Responsables</i>
<i>12.5.1 Le conseil de quartier invite les organismes du milieu à venir présenter leur plan d'action lors d'une séance publique</i>	<i>Conseil de quartier de Sillery</i>



Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

Johanne Elsener

*Johanne Elsener DMV MSc, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery*

Annexe 1. Circuit récréotouristique mettant en valeur l'Arrondissement historique de Sillery





Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery